

Lu dans la Presse

- Septembre 2003 -

Sommaire :

Agglomération de Poitiers : réflexion sur le ramassage scolaire à vélo

Harmonisation européenne sur la formation des chauffeurs routiers

Une mission parlementaire sur le TRM

Niort : un plan de déplacements urbains à l'étude

Un programme « véhicule propre » à la rentrée

AGGLOMÉRATION DE POITIERS : RÉFLEXION SUR LE RAMASSAGE SCOLAIRE À VÉLO

Au cours de la « journée sans ma voiture » qui s'est déroulée le 22 septembre dernier, Robert ROCHAUD, adjoint aux Déplacements de la Communauté d'agglomération de Poitiers, a constaté que le nombre d'usagers des parcobus a été trois à quatre fois supérieur à la fréquentation habituelle. Outre qu'il aimerait que cette opération se reproduise plus souvent, Robert ROCHAUD mène actuellement une réflexion sur la mise en place à Poitiers d'un ramassage scolaire à vélo, comme cela se pratique déjà en Angleterre et en Belgique. L'idée serait de troquer le bus scolaire contre un déplacement des élèves de CM1 et CM2 en bicyclette au sein d'une petite caravane de vélos qui serait encadrée sur un parcours défini. Ce dispositif est actuellement à l'étude et plusieurs écoles de l'agglomération ont déjà fait part de leur intérêt pour ce projet.

D'après un article paru dans Centre Presse du 23 septembre 2003

HARMONISATION EUROPÉENNE SUR LA FORMATION DES CHAUFFEURS ROUTIERS

La directive européenne sur la formation des conducteurs de poids-lourds est entrée en vigueur le 10 septembre 2003. Ce texte dispose que l'ensemble des chauffeurs routiers des pays de l'Union européenne débutant dans la profession devront justifier d'une qualification de base pour conduire les véhicules de plus de 3,5 tonnes d'ici 2006. Cette directive devra être transposée dans les droits nationaux dans 3 ans au maximum.

D'après un article paru dans l'officiel des transporteurs n°2230 du 20 septembre 2003

UNE MISSION PARLEMENTAIRE SUR LE TRM

A la demande du ministre des transports, Jean-Pierre RAFFARIN a chargé Francis HILLMEYER, député du Haut-Rhin, de dresser un bilan de la situation économique et sociale du transport routier de marchandises en France. La mise en place de cette mission parlementaire intervient dans un contexte de crise conjoncturelle et structurelle du secteur. Francis HILLMEYER devra faire ressortir les points forts et les faiblesses de ce secteur, en analyser les causes, évaluer les opportunités de l'élargissement de l'Europe pour les entreprises françaises et enfin proposer des mesures. Le député devra mener cette réflexion en étroite collaboration avec les pouvoirs publics et les organisations professionnelles. Son rapport devra être remis au Premier ministre pour le 31 décembre 2003.

D'après un article paru dans La lettre du transport routier n°851 du 08-14 septembre 2003

NIORT : UN PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS À L'ÉTUDE

La communauté d'agglomération de Niort vient d'achever le diagnostic qui servira de support au futur plan de déplacements urbains (PDU). Ce diagnostic met en lumière les problèmes de

circulation automobile et de stationnement à Niort, ville qui détient le record national de motorisation (1,35 voiture/ménage). Selon les résultats des études, la localisation des zones d'emploi en périphérie de l'agglomération entraîne l'utilisation fréquente de la voiture. Le recours à la bicyclette et à la marche à pied est très marginal, l'utilisation des transports en commun concerne essentiellement les scolaires. Par contre, le stationnement semble ne pas poser de réelles difficultés, l'offre niortaise de places de parking étant très supérieure à la moyenne nationale.

Dans un tel contexte, le PDU, qui sera élaboré sur la base du diagnostic, devrait proposer différentes alternatives à la voiture qui devraient porter sur les axes suivants : aménagement des zones piétonnes et renforcement du réseau de pistes cyclables, réaménagement des circuits de transport en commun avec intégration de la gare SNCF de Niort dans ce maillage...

D'après un article paru dans Courrier de l'Ouest du 05 septembre 2003

UN PROGRAMME « VÉHICULE PROPRE » À LA RENTRÉE

La hausse des émissions de gaz à effet de serre (+21 % en 11 ans) préoccupe le gouvernement français qui s'est engagé à stabiliser ses émissions en 2010 au niveau de 1990. Dans un tel contexte, le gouvernement a confirmé le 27 août dernier qu'il présentera un programme « véhicule propre » le 15 septembre 2003. Les différentes mesures qui seront proposées viseront à réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules. Les ressources consacrées au Predit (programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres) seront augmentées en vue d'abaisser la consommation des poids-lourds et des voitures. Une fiscalité incitative serait également à l'étude pour encourager les particuliers à acheter des véhicules peu émetteurs de gaz à effet de serre.

D'après un article paru dans Rail et transports n°296 du 03 septembre 2003